



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 62315

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à propos des possibilités offertes aux personnes handicapées de choisir entre l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Il lui demande si elle envisage d'introduire dans le projet de loi relatif à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie une disposition prévoyant un droit d'option entre l'ACTP et l'APA en faveur des personnes handicapées. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'elle envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62315

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3467